



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
JC Poyot
Informatique
Chrono

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.asso.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Gilbert CHEVALLIER

Vice-président de la F.F.S.B.

Chargé des affaires traditionnelles

à

Mesdames et Messieurs :

- les membres du Comité Directeur
- les présidents de CR
- les présidents de CBD

Réf. : GC/XM/0556

Objet : Championnats de France Traditionnels 2010, renseignements.

Villeurbanne, le 20 août 2009

Madame, Monsieur,

Pour que l'ensemble de la population bouliste parle le même langage en ce qui concerne les futurs CDF TRAD 2010, nous vous communiquons en ce début de saison, une synthèse des différentes décisions prises par les instances nationales, sur ce sujet.

A- 1^{ère} DIVISION

a) **Quadrettes** : (16 équipes)

- les 16 équipes du classement initial 2009/10, 1^{ère} division (1D), sont qualifiées
- pour ce CDF se déroulant sur 3 jours, maintien des 2 séries de poules
- tirage au sort et déroulement suivant le RS en vigueur

b) **Doubles** : (16 équipes)

- les 16 premières équipes du classement final 2009/10 spécifique doubles 1D, sont qualifiées
- pour ce CDF sur 1,5 jour, déroulement normal avec une seule série de poules
- tirage au sort suivant le classement pour les poules, ensuite tirage dirigé et figé

c) **Simples** : (16 joueurs)

- les 16 premiers joueurs du classement final 2009/10 spécifique simples 1D, sont qualifiés
- pour ce CDF sur 1,5 jour, déroulement normal avec une seule série de poules
- tirage au sort suivant le classement pour les poules, ensuite tirage dirigé et figé

B- 2^{ème} DIVISION

a) **Quadrettes** : (64 équipes comprenant)

- les 32 premières équipes du classement final 2009/10, spécifique Q 2^{ème} division (2D), sont qualifiées
- les 8 équipes issues du classement « interrégional »
- les 24 équipes issues des éliminatoires régionales

La FFSB a pris la décision de porter ce CDF à 64 équipes et ainsi d'encourager la participation aux concours nationaux Q (CNQ) en qualifiant les 32 premières équipes du classement final 2009/10, spécifique quadrettes 2D

b) **Doubles** : (64 équipes comprenant)

- les 32 premières équipes du classement final 2009/10, spécifique doubles 2D, sont qualifiées
- les 32 équipes issues des éliminatoires régionales

La FFSB a aussi pris la décision de porter ce CDF à 64 équipes et ainsi d'encourager la participation aux concours nationaux D (CND) en qualifiant les 32 premières équipes du classement final 2009/10, spécifique doubles en 2D

c) **Simples** : (32 joueurs)

- les 32 joueurs sont issus des éliminatoires régionales

C- 3^{ème} DIVISION

a) **Quadrettes** : (128 équipes)

- les 128 équipes sont issues des éliminatoires départementales
- idem 2008/9

La FFSB a pris la décision de maintenir ce CDF à 128 équipes

b) **Doubles** : (32 équipes)

- les 32 équipes sont issues des éliminatoires régionales
- idem 2008/9

c) **Simples** : (32 joueurs)

- les 32 joueurs sont issus des éliminatoires régionales
- idem 2008/9

D- 4^{ème} DIVISION

a) **Quadrettes** : (128 équipes)

- les 128 équipes sont issues des éliminatoires départementales
- idem 2008/9

b) **Doubles** : (32 équipes)

- les 32 équipes sont issues des éliminatoires régionales
- idem 2008/9

c) **Simples** : (32 joueurs)

- les 32 joueurs sont issus des éliminatoires régionales
- idem 2008/9

En espérant avoir répondu à quelques unes de vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Pour Gilbert CHEVALLIER,
Le Secrétaire Général



Roger PARMENTIER